

Préavis N° 05-2022 au Conseil communal

sollicitant un crédit de CHF 465'000 nécessaires à une campagne de remise à niveau des bâtiments scolaires concernés par le transfert vers l'ASIGOS +

Date proposée pour la séance de Commission :

Mercredi 9 février 2022 à 18h30
Castelmont, salle 3

Délégué de la Municipalité : Maurizio Mattia

Prilly, le 25 janvier 2022

Monsieur Le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander à votre Conseil les crédits nécessaires à la remise à niveau des différents bâtiments scolaires concernés par le préavis 01-2021 (création de l'ASIGOS +). Il s'agit d'une campagne ponctuelle. D'autres travaux d'importance feront l'objet de préavis spécifiques.

2. Contexte

Avec la modification des statuts de l'ASIGOS, il a été convenu que « *les communes membres mettent à la disposition de l'ASIGOS, dans les bâtiments leur appartenant, des classes aux normes, ainsi que les locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement scolaire.* » (art. 25). Or, il apparaît que certains entretiens relativement importants ou certaines petites rénovations ont été reportées ces dernières années. Dans un souci de bonne collaboration avec les autres communes partenaires, il est apparu à la Municipalité qu'il était indispensable d'entreprendre ces travaux avant le transfert des établissements scolaires de sorte à mettre à disposition des bâtiments qui accusent certes un âge certain, mais dont l'entretien courant a été effectué.

3. Descriptif du projet

Les bâtiments et travaux concernés sont les suivants :

Collège-Centre :

- Entourage d'arbres : Il s'agit d'un revêtement perméable posé au pied des arbres afin d'éviter que ceux-ci ne souffrent du piétinement du sol. Il évite également que les élèves ne prennent et ne se jettent de la terre ou du gravier. Le montant budgété est de CHF 23'500.-
- Remise à neuf des 2 WC du sous-sol, actuellement désaffectés et remplacement de toutes les lunettes des 21 WC : CHF 12'000.-
- Peinture de 4 salles de classe (murs, armoires, cadres de fenêtres et de portes, etc.) : CHF 32'000.-
- Remplacement des 9 urinoirs par des modèles sans eau : CHF 9'000.-
- Remise en état et vernis des 2 portes d'accès principales : Travaux de menuiserie et de peinture : CHF 5'000.-
- Remise aux normes des protections contre la foudre : 3'500.-

Total : CHF 85'000.-

Collège de Mont-Goulin :

- Remplacement des 6 poubelles en plastique extérieures endommagées par des modèles similaires à celles du domaine public : CHF 8'900.-
- Remplacement des 13 urinoirs par des modèles sans eau : CHF 13'000.-
- Remplacement des plaques de façade : les plaques sont régulièrement vandalisées. Un coup de pied un peu fort suffit en effet pour les casser. Bon nombre ont déjà été remplacées par des plaques beaucoup plus solides. Pour remplacer toutes celles qui restent jusqu'à une hauteur de 3m, le montant budgété est de CHF 150'000.-
- Mise aux normes de sécurité des vitrages de la salle de gym : remplacement du vitrage actuel surplombant la salle de gym (hall d'accès) par un vitrage en verre sécurisé feuilleté : CHF 6'500.-
- Nouvelle cuisine pour les cours et les enseignants : réfection de l'alimentation électrique, amenée et évacuation d'eau, meubles de cuisine et électroménager : CHF 25'000.-
- Remise aux normes des protections contre la foudre : CHF 2'700.-

Total : CHF 206'100.-

En Plantinel (bâtiment de la direction et salles de classe d'appoint) :

- Peinture et boiseries de la classe n° 1 : CHF 6'000.-
- Remplacement du linoléum de la classe n° 1 : CHF 5'000.-
- Travaux de serrurerie et de peinture sur les garde-corps du 2^{ème} et 3^{ème} étage et peinture antirouille sur les sauts-de-loup et les fenêtres de soubassement : Les scellements des garde-corps sont corrodés, il est nécessaire de les refaire et de remettre à neuf la serrurerie : CHF 15'500.-
- Peinture des avant-toits et de la charpente : CHF 40'000.-
- Pierres à remplacer dans le socle du bâtiment en pierres de taille : CHF 5'000.-
- Remise aux normes des protections contre la foudre : CHF 3'500.-

Total : CHF 75'000.-

Collège de Jolimont :

- Entretien des façades : Le crépi se décolle par endroit et un rafraîchissement de la peinture est nécessaire : CHF 25'000.-
- Remplacement de 4 urinoirs par des urinoirs secs : CHF 4'000.-
- Peinture des cages d'escaliers des bâtiments A, B et C : CHF 17'000.-

Total : CHF 46'000.-

Pavillon de Sous-Mont :

- Retrait des mezzanines dans les 3 salles de classe : Les salles sont équipées de mezzanines qui représentent, selon les enseignantes, un danger. Ces mezzanines font également office de bibliothèques et il serait nécessaire de les remplacer : CHF 9'000.-

Total : CHF 9'000.-

Récapitulatif :

Collège-Centre :	CHF 85'000.-
Collège de Mont-Goulin :	CHF 206'100.-
En Plantinel :	CHF 75'000.-
Collège de Jolimont :	CHF 46'000.-
Pavillon de Sous-Mont :	CHF 9'000.-
<u>Divers et imprévus (10 %) :</u>	<u>CHF 43'900.-</u>
Total général	CHF 465'000.-

4. Planning général

Tous les travaux sont planifiés pour être exécutés dans le courant de l'année 2022. Il est évident que les travaux les plus bruyants ou invasifs auront lieu pendant les périodes de vacances scolaires, dans la mesure du possible.

5. Aspects financiers

5.1 Coûts et recettes du projet

Les coûts sont détaillés au chapitre 3. Il n'y a pas de recettes prévues.

5.2 Tableau financier

Budget d'investissement	Total	2022	2023	2024	2025	2026
-------------------------	-------	------	------	------	------	------

Montant en CHF arrondis

Dépenses (crédit d'ouvrage)	465 000	465 000	0	0	0	0
Subventions	0					
Participations ou autres	0					
Total investissements net	465 000	465 000	0	0	0	0

Paramètres de base	mobilier immobilier	
Durée d'amortissements	10	30
Montant initial	254 000	211 000
Année début de l'amortissement	2023	2023
Année bouclage du préavis	2032	2052
Taux d'intérêts moyen	1.50%	1.50%

Budget de fonctionnement	2022	2023	2024	2025	2026
--------------------------	------	------	------	------	------

Montant en CHF arrondis

<i>Intérêts</i>						
Charge d'intérêts	3909.000.5120		7 000	6 500	6 000	5 500

<i>Amortissements</i>						
Charge d'amort. Bâtiment: 3312.000.5120			7 000	7 000	7 000	7 000

<i>Amortissements</i>						
Charge d'amort. Mobilier 3313.000.5120			25 400	25 400	25 400	25 400

<i>Autres charges</i>						
Néant						

Total charges fonctionnement			39 400	38 900	38 400	37 900
------------------------------	--	--	--------	--------	--------	--------

<i>Autres recettes</i>						
Néant						

Total recettes fonctionnement						
-------------------------------	--	--	--	--	--	--

Total charges fonctionnement net			39 400	38 900	38 400	37 900
----------------------------------	--	--	--------	--------	--------	--------

6. Durabilité

Ces travaux vont dans le sens de la durabilité, notamment par les aspects suivants :

- Allongement de la durée de vie des bâtiments et renforcement de la sécurité d'utilisation
- Utilisation rationnelle des ressources en eau (urinoirs secs)
- Appel à des entreprises locales
- Utilisation de matériaux responsables via une approche Ecobau

Conclusions

La majorité des collèges primaires ont un âge avancé nécessitant un entretien régulier. Celui-ci a été limité ces dernières années dans le souci de limiter les dépenses. Un rattrapage est dès lors nécessaire, d'autant plus que la création de l'ASIGOS + demande que les communes mettent à disposition des classes dans un bon état de fonctionnement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur Le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

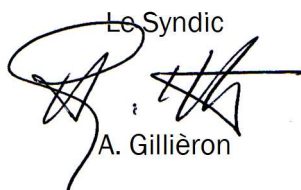
- vu le préavis municipal N° 05-2022,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 465'000.– destiné de remise à niveau des bâtiments scolaires concernés par le transfert vers l'ASIGOS + ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. d'amortir la part d'investissement mobilier sur une durée de 10 ans à raison de CHF 25'400.00 par année au compte 3313.000.4120 Bâtiments primaires 1 à 6 P ;
4. d'amortir la part d'investissement immobilier sur une durée de 30 ans à raison de CHF 7'000.00 par année au compte 3312.000.4120 Bâtiments primaires 1 à 6 P ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt au compte 3909.000.5120 ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron

La Secrétaire

I. Neuhaus Alghisi